

MACSF Ré S.A.



RAPPORT SFCR

(Pour l'exercice comptable finissant le 31 décembre 2025)

MACSF Ré S.A.

Table des matières

AVANT PROPOS.....	4
A. Activités et résultats.....	5
A.1 Activités.....	5
A.2 Résultats de souscription.....	5
A.3 Résultat des investissements.....	6
A.4 Résultats des autres activités.....	6
A.5 Autres informations.....	6
B. Système de gouvernance.....	7
B.1 Informations générales sur le système de gouvernance.....	7
• B.1.1 Comité des risques opérationnels techniques et financiers.....	8
• B.1.2 Fonctions clés.....	9
B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité.....	10
B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité.....	11
• B.3.1 Principaux objectifs du Système de gestion des risques.....	11
• B.3.2 Own Risk Solvency Assessment ("ORSA").....	12
B.4 Système de contrôle interne.....	13
• B.4.1.1 Contrôle au niveau du Conseil.....	13
• B.4.1.2 Fonctions de contrôles indépendants.....	13
• B.4.1.3 Contrôles des activités externalisées.....	13
• B.4.2 Fonction de conformité.....	13
B.5 Fonction d'audit interne.....	14
B.6 Fonction actuarielle.....	15
B.7 Sous-traitance.....	16
B.8 Autres informations.....	17
C. Profil de risque.....	17
C.1 Risque de souscription.....	17
C.2 Risque de marché.....	17
C.3 Risque de crédit.....	17
C.4 Risque de liquidité.....	18
C.5 Risque opérationnel.....	18
C.6 Autres informations.....	18
C.7 Evaluations.....	18
D. Evaluation à des fins de solvabilité.....	20
D.1 Actif.....	20
• D.1.1 Tableau récapitulatif.....	20
• D.1.2 Informations complémentaires.....	21

MACSF Ré S.A.

D.2	Provisions techniques	22
•	D.2.1 Tableau récapitulatif	22
•	D.2.2 Provisions techniques et meilleures estimations (best estimate)	22
D.3	Autres Passifs.....	25
•	D.3.1 Tableau récapitulatif	25
	D.3.2 Informations complémentaires	25
•	D.3.3 Impôts différés.....	26
D.4	Méthodes de valorisation alternatives	26
D.5	Autres informations	26
E.	Gestion du capital	27
E.1	Fonds propres	27
•	E.1.1 Gestion des fonds propres	27
•	E.1.2 Ventilation des fonds propres Solvabilité II par niveau	27
•	E.1.3 Fonds propres éligibles	27
•	E.1.4 Passage des fonds propres comptables aux fonds propres Solvabilité II	28
E.2	Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis.....	28
•	E.2.1 Le SCR	28
•	E.2.2 Le MCR.....	29
E.3	Utilisation du sous-module “risque sur actions” fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	30
E.4	Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	30
E.5	Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis 30	
E.6	Autres informations	30
	ANNEXES DU RAPPORT 2025 SFCR	31

MACSF Ré S.A.

AVANT PROPOS

Le régime réglementaire de l'UE pour les entreprises d'assurances (et de réassurances), connu sous le nom de directive Solvabilité 2, transcrit dans la législation nationale de chaque pays de l'UE, a pris effet au 1^{er} janvier 2016.

La directive exige que les assureurs (et les réassureurs) mettent en place des mécanismes de déclaration et de divulgation publique et que certains d'entre eux soient publiés sur le site Web public de la Société, le cas échéant.

Ce document est le Solvency and Financial Condition Report (SFCR) qui doit être publié par MACSF Ré S.A. («la Société»). Ce rapport couvre l'activité et le rendement de la Société, son système de gouvernance, son profil de risque, son évaluation aux fins de solvabilité et la gestion du capital. L'organe administratif ultime qui a la responsabilité de toutes ces questions est le conseil d'administration de la Société, à l'aide de diverses fonctions de gouvernance et de contrôle qu'il a mises en place pour surveiller et gérer les activités.

La Société doit détenir des actifs suffisants pour correspondre en tout temps aux passifs de ses preneurs et la responsabilité principale du Conseil est de s'assurer que le capital de la Société est suffisant pour couvrir la solvabilité requise pour la nature et l'ampleur des activités de la Société et les exigences opérationnelles attendues de la Société. Un certain nombre de mécanismes sont en place pour évaluer ces niveaux et les résultats de ces évaluations indiquent que le capital de la Société est adéquat pour le moment et pour les besoins prévus à court et à moyen terme.

L'exercice financier de la Société se termine au 31 décembre de chaque année et ses résultats sont exprimés en EUR.

MACSF Ré S.A.

A. Activités et résultats

A.1 Activités

MACSF Ré S.A. (ci-après « la Société ») est une entreprise de réassurance sous forme juridique de Société anonyme.

Le siège social de la Société est domicilié à l'adresse suivante :
124 boulevard de la Pétrusse
L-2330 Luxembourg

Le siège administratif de la Société est domicilié à l'adresse suivante :
124 boulevard de la Pétrusse
L-2330 Luxembourg

Le Commissariat aux assurances (le « CAA ») est l'organe de régulation et de contrôle de la Société, pour la surveillance prudentielle et la stabilité financière.

L'adresse du CAA est :
11 Rue Robert Stumper
L- 2557 Gasperich Luxembourg

L'auditeur externe de la Société est MAZARS, reviseur d'entreprises agréé, domicilié à 5 Rue Guillaume. J. Kroll, 1882 Luxembourg.

La société est détenue à 60% par MACSF Assurance et à 40% par MACSF Prévoyance. Ces comptes sont inclus dans les comptes combinés de la SGAM MACSF.

La fin de l'année financière de la Société est fixée au 31 décembre de chaque année. La Société est ouverte à de nouvelles affaires, et administre ses polices existantes conformément à leurs termes et conditions contractuels. A compter du 1^{er} Janvier 2024, les services comptables et de gestion sont externalisés par délégation à PWC Regulated Solutions SARL à Luxembourg.

A.2 Résultats de souscription

En 2025, la Société couvrait les risques suivants :

- Pandémie,
- RC Professionnelle,
- RC Auto / RC diverses,
- Tempête,
- Tous Risques Chantiers et Tous Risques Montage,
- Grands chantiers,
- Très grands chantiers,
- RC Générale / Accident,
- Construction,
- Dommages aux biens,
- RC Véhicules terrestres,
- XOL Catastrophe Participation
- QS Lenders Mortgage Insurance
- Marine Transport
- XS par tête sous-jacent,
- Cyber
- Caution

MACSF Ré S.A.

Les primes acquises, nettes de réassurance, s'élèvent en 2025 à 42.710.691 € en légère augmentation par rapport à 2024 (42.235.070 €).

La charge des sinistres, nette de réassurance, est en forte augmentation à 42.899.884 € contre 30.581.856 € contre en 2024, notamment du fait de forts sinistres récents en RCA et de la prise en compte par MACSF RE des pénalités de type Badinter/Kouchner.

La variation des autres provisions techniques, nette de réassurance représente un gain de 7.572.149 € contre une perte de 18.840.122 € en 2024, due à des arrêts de rentes.

Nos acceptations externes font apparaître des participations aux bénéfices et ristournes, nettes de réassurance pour un montant de 633.059 € contre 164.646 € en 2024.

Les frais d'exploitation nets se montent à 2.969.356€ contre 3.094.648€ en 2024 en légère diminution.

Pour l'exercice 2024, la Société a dégagé un résultat technique de 461.323 € contre 510.029 € en 2024.

A.3 Résultat des investissements

La Société investit principalement en obligations et en actions,

- **91,47%** du portefeuille en obligations
- **8,53%** dans des valeurs mobilières à revenus variables (Actions, Fonds communs de placements et SICAV immobilière)

Le reste des actifs est constitué de dépôts auprès des entreprises cédantes, de garantie locative et comptes courants.

Pour l'exercice 2025, les produits de placement s'élèvent à **16.704.416 €** en retour à la normale par rapport à 2024 à **43.403.266 €**.

Au cours de l'exercice 2024, afin de les aligner avec le Groupe, la Société a modifié ses principes comptables relatifs à l'évaluation des Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement et des Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe.

On note une diminution importante de nos charges de placement, qui s'élèvent à **1.373.029 €** contre **21.606.294€** en 2024, conséquence des corrections des valeurs opérées en 2024 et de la réalisation de nombreux placements (pour 19.5 M€) pour profiter de réinvestissements à des taux plus intéressants.

A.4 Résultats des autres activités

La Société n'a pas d'autres activités que celles déjà décrites.

A.5 Autres informations

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises, telles que décrites dans la loi modifiée du 8 décembre 1994 relative aux comptes annuels et comptes consolidés des sociétés d'assurances et de réassurances et aux pratiques comptables généralement admises au Luxembourg (LUXGAAP).

La Société est agréée pour faire des opérations de réassurances conformément aux dispositions de la loi du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances au Grand-Duché de Luxembourg.

B. Système de gouvernance

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

L'objectif principal du Conseil d'Administration (le Conseil) est la protection et l'amélioration de la valeur des actifs de la Société. Il fournit une orientation sur l'ensemble des activités de la Société pour assurer son développement, sa viabilité financière et pour améliorer la valeur ajoutée de ses services dans MACSF SGAM.

Le Conseil recherche la qualité, la profondeur et la continuité de la gestion nécessaire pour atteindre les principaux objectifs stratégiques et opérationnels de la Société. Le conseil supervise la conduite des activités de la Société et supervise la direction, qui est responsable de la conduite quotidienne de l'entreprise. En supervisant la gestion de l'entreprise, le Conseil, par l'entremise de ces directeurs exécutifs, établit les normes de gestion de l'entreprise.

Conseil d'Administration :

Les membres du Conseil d'Administration sont les suivants :

- Guillaume ROSENWALD : Président du Conseil d'Administration
- Laurence CARPENTIER
- Stéphane DESSIRIER
- Jean-Luc AUDHOUI
- Catherine VINIKOFF-SONIER
- Olivier MURAIRE
- Muriel CAMBON

Le Conseil d'Administration se réunit au minimum une fois par an. Lors de chaque séance sont traités les thèmes/problèmes en suspens et une réflexion au sujet du fonctionnement de la Société est menée au moins une fois par an. Un Comité des risques opérationnels techniques et financiers (« CROTF ») a pour objectif de préparer, analyser et documenter les projets qui seront discutés au sein du Conseil d'administration.

Ce comité est composé des personnes suivantes : Stéphane DESSIRIER, Sandrine TURQUETIL DELACOUR, Nicolas FOUQUET, Emile SIDIBE, Amaury ROLAND-GOSSELIN, Eric DUBOS, Roger CANIARD, Pierre-François MARCASTEL et Guillaume ROSENWALD.

MACSF Ré S.A.

- **B.1.1 Comité des risques opérationnels techniques et financiers**

Missions	<p>Propose au Conseil d'administration :</p> <p><u>Volet Financier :</u> Une politique d'investissement conforme à l'appétence aux risques définie par le Conseil d'administration. Optimise les revenus financiers en tenant compte des contraintes liées à la gestion Actif-Passif</p> <p><u>Volet Technique :</u> Une politique de souscription (risques acceptés, engagements maximaux, choix des assureurs/ réassureurs, mutualisation des risques, politique de provisionnement) conforme à l'appétence aux risques définies par le Conseil d'administration Mise en œuvre de l'encaissement des primes et de la gestion des sinistres</p> <p><u>Autres Risques :</u> Une politique de gestion des risques Coordination de l'activité gestion des risques Participe aux travaux liés à l'évaluation prospective des risques propres</p>
Fréquence des réunions	Au moins deux fois par an et sur toute demande d'un membre
Règle de décision	A l'unanimité
Communication interne	Le procès-verbal de chaque réunion est mis à la disposition du Conseil d'administration

MACSF Ré S.A.

Rôles et responsabilités	<p><u>Volet Financier :</u> Proposer et revoir la politique d'investissement Réaliser le suivi du respect de cette politique d'investissement Sélectionner les prestataires de services et les contreparties Proposer un cadre pour la gestion de la trésorerie Evaluer les risques et les décliner en fonction de l'appétence aux risques définie par le Conseil d'administration Préparer des scénarii et des projections dans le cadre de l'évaluation prospective des risques propres</p> <p><u>Volet Technique :</u> Valider les programmes de souscriptions (acceptation/rétrocession) Négocier et valider les Conventions de réassurance et de rétrocession Suivre et contrôler des éléments techniques comptabilisés Superviser toutes études de nature technique Evaluer les risques et les décliner en fonction de l'appétence aux risques définie par le Conseil d'administration Préparer des scénarii et des projections dans le cadre de l'évaluation prospective des risques propres Négocier avec les prestataires de services (courtiers,...)</p> <p><u>Autres Risques:</u> Suivre le coût du capital des activités de la Société Coordonner le volet Risque Superviser les travaux relatifs à la directive Solvabilité II Evaluer les risques et les décliner en fonction de l'appétence aux risques définie par le Conseil d'administration Préparer des scénarii et des projections dans le cadre de l'évaluation prospective des risques propres</p>
Propriétaire des risques	<p><u>Volet Financier :</u> Risque de marché (action, obligation, immobilier, taux de change, liquidité, concentration, taux d'intérêt) Risque de contrepartie lié aux activités d'investissement Risque opérationnel lié aux activités de financement et d'investissement</p> <p><u>Volet technique :</u> Risque de souscription (prime, sinistre, diversification,...) Risque de contrepartie lié aux activités d'assurance Risque opérationnel lié aux activités d'assurance et de comptabilité</p> <p><u>Autres Risques:</u> Fraude, fiscalité, Conformité, Informatique, Reporting financier, Sous-traitant, Personnes clés</p>
Revue du mode de fonctionnement	Annuelle

• B.1.2 Fonctions clés

Conformément aux articles 44, 46, 47 et 48 de la directive Solvabilité II, la direction effective met en place les fonctions clés suivantes : Audit interne, Vérification de la conformité, Gestion des risques et Actuarielle. Tenant compte de la taille de la Société, ces fonctions rapportent directement au Conseil.

Ces fonctions ont pour objectif de fournir une surveillance des activités et garantir de l'assurance au Conseil concernant l'environnement de contrôle.

MACSF Ré S.A.

Le Conseil a nommé le 18/12/2015 en tant que responsables des Fonctions Clés les personnes suivantes :

- Gestion des risques : Nicolas FOUQUET
- Actuariat : Nicolas FOUQUET
- Vérification de la conformité : Nicolas FOUQUET
- Audit interne : Emmanuel RENOUX

B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

En application de la loi du 7 décembre 2015, et notamment les articles 72 et 73 :

- Les compétences des membres du Conseil couvrent les domaines assurantiels, financiers, de contrôle de gestion et actuariels, ce qui permet une large couverture des problématiques rencontrées par la société.
- Tous les membres du Conseil ont dû présenter un casier judiciaire vierge tant à la Société qu'au Commissariat aux Assurances, qui a dès lors pu émettre un avis favorable sur leur honorabilité lors de leur nomination.
- Ils ont démontré, ainsi que les détenteurs des fonctions clés, qu'ils n'ont pas été déclarés en faillite.

B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

Le système de gestion des risques de la Société a été développé pour permettre au Conseil d'Administration et à la Direction de comprendre, de gérer et de réduire de manière appropriée les risques liés aux objectifs à court, moyen et long terme de la Société ainsi que le niveau global de risque inhérent aux processus et activités fonctionnels et opérationnels, y compris ceux qui font l'objet d'un accord de sous-traitance.

Dans le cadre de son système de gestion des risques, la Société procède annuellement à une évaluation interne des risques et de la solvabilité en s'appuyant sur ses travaux actuariels. La pertinence et la cohérence du rapport sont vérifiées par le CROTF. Ce rapport, ainsi que les recommandations du CROFT, sont présentés au Conseil pour validation.

• B.3.1 Principaux objectifs du Système de gestion des risques

a) Performance:

L'efficacité et l'efficience des activités, l'utilisation des actifs et autres ressources et la protection de la Société contre la perte.

Le cadre de gestion des risques vise à assurer que le personnel, y compris ceux qui fournissent des services externalisés, travaille pour atteindre les objectifs commerciaux avec efficacité et intégrité, sans coûts imprévus ou excessifs, ni en faisant passer ses intérêts avant ceux de la Société.

b) Information:

La préparation et l'émission de rapports ponctuels, fiables et pertinent nécessaires pour une prise de décision éclairée et réfléchie.

Les objectifs d'information concernent également la fiabilité des comptes annuels, états financiers et autres informations financières ; rapports aux tiers et intervenant.

Le cadre de la gestion des risques vise à garantir que les informations reçues par la direction, le Conseil, les actionnaires et le régulateur soient d'une qualité et d'une intégrité suffisante afin que les bénéficiaires puissent compter sur l'information lors de la prise de décisions.

c) Conformité:

Le système de gestion des risques vise à assurer que l'ensemble des activités et productions organisationnelles soit conformes aux lois et règlements applicables, aux exigences de supervision et aux politiques et procédures internes.

Il en résulte une stratégie de gestion des risques, qui est dirigée par le Conseil tout en étant intégrée dans les systèmes d'activités, la stratégie et les processus d'établissement des politiques de la Société, ainsi que les routines de travail et les activités habituelles de la Société. Par conséquent, la gestion des risques est une partie intrinsèque de la conduite des activités et permet à la Société de réagir rapidement à l'évolution des risques, qui peut survenir en interne ou en externe.

Le cadre de la gestion des risques est destiné à réduire sans prétendre éliminer l'éventail des possibilités, qui pourrait nuire à la Société. De même, il ne peut assurer une protection contre tout échec de la Société pour atteindre ses objectifs commerciaux, ou se prémunir contre les erreurs matérielles, les pertes, les fraudes ou les infractions aux lois et règlements. Compte tenu de tous ces facteurs, Le cadre de la gestion des risques est destiné à fournir une assurance raisonnable que l'entreprise mènera ses activités de manière ordonnée et légitime de façon continue et que des circonstances raisonnablement prévisibles n'empêcheront ni ne limiteront la réalisation de ses objectifs commerciaux.

MACSF Ré S.A.

• B.3.2 Own Risk Solvency Assessment (“ORSA”)

Chaque année et de manière ponctuelle, si la situation a considérablement évolué, la Société établit un rapport ORSA. L’objectif du processus ORSA est de permettre au Conseil d’Administration d’évaluer l’adéquation entre son capital et l’évaluation de ses risques ainsi que l’impact potentiel lié à son environnement, et de lui permettre de prendre des décisions stratégiques appropriées.

Le Conseil d’Administration exige que le processus ORSA produise des rapports fiables sur l’adéquation du capital de la Société et les sensibilités au risque qui peuvent être utilisées dans la mise en forme de la stratégie et l’appétit pour le risque.

Le processus ORSA est un processus circulaire qui repose sur les éléments clés de l’entreprise :

- Stratégie, programme et plans du Conseil d’Administration;
- Les résultats du modèle standard du bilan Solvabilité II Pilier I et les hypothèses de base utilisées;
- Le système de gestion des risques et résultats identifiant les risques clés;
- Le CROTF qui revoit, challenge et approuve les scénarii tests incluant les résultats ORSA;
- La fonction actuarielle qui exécute les tests sur le bilan, pour l’adéquation du résultat et produit le fichier de sortie;
- La fonction de gestion des risques, actuariat et la Direction qui évalue les résultats et préparent les reportings;
- L’évaluation du CROTF et du Conseil d’Administration de la revue des résultats, de la stratégie et de l’appétit pour le risque;
- Reporting ORSA au régulateur, le Commissariat aux Assurances.

Le Conseil d’Administration revoit le rapport ORSA et considère les mesures appropriées pour l’entreprise tel que:

- Décision liée au capital;
- Réévaluation des risques;
- Actions additionnelles pour l’atténuation des risques;
- Réévaluation de la stratégie d’investissement.

Les résultats et conclusions contenus dans le rapport ORSA et les actions et décisions du Conseil d’Administration qui en découlent, sont communiqués à l’ensemble des employés concernés, y compris les fonctions de contrôle externalisées, dès que le rapport a été examiné et approuvé par le Conseil d’Administration.

La Société détermine la formule standard Solvabilité II qui devrait être utilisée pour calculer le capital de solvabilité requis et pour évaluer les besoins globaux de solvabilité. Une projection sur une base de trois ans du bilan Solvabilité II et du SCR est produite selon la formule standard, ainsi que des hypothèses actuarielles.

Les résultats sont soumis à une série de différents scénarii qui sont examinés par la Direction et challengés par le Conseil d’Administration et, le cas échéant, de potentielles actions sont identifiées et des conclusions tirées.

Les évaluations à ce jour indiquent que la Société est correctement capitalisée. Un rapport ORSA a été transmis au CAA en 2025.

B.4 Système de contrôle interne

Le cadre du contrôle interne pour la Société comporte 3 éléments:

- **B.4.1.1 Contrôle au niveau du Conseil**

Le Manuel des procédures et des politiques, des rapports et des procès-verbaux des réunions du CROTF, les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration, constituent le cadre principal dans lequel le Conseil d'Administration fonctionne.

- **B.4.1.2 Fonctions de contrôles indépendants**

Merci de vous référer à la fonction B1.

- **B.4.1.3 Contrôles des activités externalisées**

La Compagnie exige que tout partenaire de sous-traitance, qu'il s'agisse d'une Société du groupe ou non, gère son environnement de contrôle avec au moins les mêmes normes qu'elle emploierait et respectera les politiques et les procédures de la Société et emploiera des personnes aptes et appropriées dans ses fonctions de contrôle.

- **B.4.2 Fonction de conformité**

La fonction de conformité est déléguée à Nicolas Fouquet, Dirigeant Agréé

Mission : conseiller le Conseil d'administration et la direction effective sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives.

La fonction de vérification de la conformité comprend également :

- ✓ l'évaluation de l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise concernée,
- ✓ l'identification et l'évaluation du risque de conformité,
- ✓ le développement et la sensibilisation à une politique d'intégrité.

Son rôle et ses responsabilités seront de :

- a) évaluer les procédures, contrôles et directive de l'entreprise en matière de conformité, identifier les manquements éventuels et proposer le cas échéant des modifications ;
- b) adopter une approche fondée sur les risques dans la détermination de ses priorités ;
- c) communiquer un rapport annuel sur la conformité au Conseil d'administration ;
- d) surveiller le respect des règles d'intégrité et de conduite au niveau opérationnel ;
- e) servir de point de contact et de sensibilisation aux sujets liés à la conformité ;
- f) établir un plan d'action annuel soumis au Conseil d'administration ;
- g) assurer la veille réglementaire afin de conseiller la direction effective et le Conseil d'administration sur l'application et l'évolution attendue des réglementations applicables à l'entreprise.

De par sa qualité de Dirigeant Agréé, le responsable de la fonction :

- assure la mise en conformité avec toutes les lois, réglementations, lignes directrices et normes professionnelles auxquelles l'entreprise est assujettie ;

MACSF Ré S.A.

- centralise les relations avec les Autorités de contrôle ;
- s'assure du respect des procédures et des contrôles internes dans le domaine de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (également assumé par Risk & Reinsurance Solutions (2RS)) et en avise les Autorités de contrôle.

De par sa qualité de Directeur Technique et Souscription, le responsable de la fonction :

- s'assure de la conformité des contrats. Il n'y a pas de distribution de contrats vis-à-vis du public. Il y a des échanges de participations à des programmes de réassurance avec des professionnels du secteur dans des montants limités (soumis au cas par cas et déterminés par le Conseil d'Administration). Dans la mesure où la société ne se retrouve pas en qualité d'apporteur de ces programmes, elle est soumise aux conditions du marché et respecte les conditions de concurrence ;
- assure le traitement des réclamations ;
- émet des constats et des recommandations au sein du Comité des Risques opérationnels Techniques et Financiers et du Conseil d'Administration et suit la mise en œuvre effective de ces recommandations.

PriceWaterhouseCoopers Regulated Solutions (PWC RS), à qui est délégué la gestion quotidienne de la Société possède son propre manuel de procédures. Les procédures de PWC RS utilisées pour les activités de la Société sont référencées dans les fiches descriptives d'activité.

La Direction de la Société et ses prestataires de services doivent notifier toutes les violations des lois et règlements applicables qui relèvent de leurs responsabilités. Dès réception de la notification, le responsable de conformité enregistre l'élément de violation pertinent dans le registre de violation de la Société et examine les mesures correctives à apporter avec la direction. Lorsque la violation est significative, des rapports sont présentés au CROTF qui en fait référence au Conseil d'Administration.

De plus, une politique au niveau groupe décrit les standards à appliquer pour mettre sous contrôle les risques principaux auxquels peuvent être confrontées les entités du groupe MACSF concernant le risque de conformité.

B.5 Fonction d'audit interne

L'audit interne est assuré par un Comité d'Audit Interne, présidé par Xavier LAQUEILLE.

L'Audit Interne est une fonction qui a pour mission d'évaluer le fonctionnement de l'ensemble des activités des sociétés du groupe, et plus précisément, de s'assurer de la validation de l'exactitude et de l'intégrité des informations financières et comptables, de la conformité des activités aux lois et règlements, et d'apporter à la Direction Générale l'assurance de la maîtrise de ces activités et des risques liés. Elle évalue en particulier l'efficacité du dispositif de gestion des risques et du dispositif de contrôle défini dans le cadre de la directive Solvabilité II.

Elle met en évidence tous les écarts constatés entre les directives du management, les procédures, les obligations réglementaires d'une part, et leur respect dans le déroulement des opérations d'autre part. L'Audit Interne, à l'issue de son examen des activités, émet des recommandations pour la réduction de ces écarts, mais également pour l'amélioration de l'efficacité des processus. La fonction d'Audit Interne s'inscrit dans le dispositif général de gestion des risques et de contrôle interne.

A ce titre, la définition du plan d'audit, outil de planification des missions d'audit, s'appuie sur l'identification des risques et leur évaluation telles qu'elles ont été déterminées par les entités opérationnelles et le contrôle interne. Elle répond également aux demandes formulées par la Direction Générale et le Comité d'Audit.

MACSF Ré S.A.

L'objectif final de l'Audit Interne est de fournir une assurance indépendante au Conseil d'Administration que :

- A tous les niveaux, le processus de gestion des risques, qui est implémenté par la Direction, fonctionnent comme attendu;
- Les processus de gestion des risques sont bien conçus;
- Les réponses, que la direction a apportées aux risques, en particulier les traitements de risque, sont à la fois adéquates et efficaces pour réduire ces risques à un niveau acceptable, selon l'appétit pour le risque défini;
- Un environnement solide de contrôles est en place pour modérer suffisamment les risques que la direction souhaite traiter.

Les résultats et les recommandations de l'audit interne sont signalés à la Direction, qui doit répondre à ces constatations et recommandations.

Le CROTF tient compte des plans d'audit interne, des rapports, des ressources et du rendement. Toute question qui ne peut être résolue par les canaux normaux est signalée au Conseil d'Administration.

B.6 Fonction actuarielle

Nicolas Fouquet assure la fonction Actuariat. Il est assisté dans cette fonction par la direction actuariat Groupe auquel il est lié par une convention de prestation.

Les responsabilités clés incluent:

- La coordination du calcul des provisions techniques. Cela consiste à évaluer la suffisance des provisions, les évaluations liées aux provisions estimées (IBNR, PREC,...) et justifier les différences entre les différentes périodes.
- Revue de la pertinence des modèles et hypothèses utilisés, considérer la qualité des données et interpréter les variations du best estimate par rapport à son expérience.
- La fonction actuarielle doit fournir un rapport annuel au Conseil d'Administration. Le rapport devrait couvrir l'intégralité des informations nécessaires au Conseil pour se faire son propre avis sur l'adéquation des provisions techniques et des programmes de réassurances.
- En plus de ses responsabilités liées aux provisions techniques et avis relatifs à la politique de souscription et du programme de réassurance, l'actuaire contribue à l'implémentation efficace du système de gestion des risques de la Société. En particulier :
 - ✓ En relation avec le "Solvency Capital Requirement" (SCR) et "Minimum Capital Requirement" (MCR), l'actuaire revoit les résultats du modèle utilisé par la Société pour calculer le SCR et le MCR. Chaque incohérence ou possible incohérence identifiée dans les résultats est remontée.
 - ✓ ORSA: le responsable de la gestion des risques et l'actuaire établissent les exigences du rapport ORSA, s'accordent sur comment les exigences seront satisfaites et sur le format du projet du rapport ORSA, des annexes et des documents de travail.

MACSF Ré S.A.

B.7 Sous-traitance

La Société externalise et conclut des contrats de sous-traitance uniquement lorsque le risque peut être correctement géré. Un processus de diligence raisonnable est entrepris avant toute décision finale concernant la possibilité d'externaliser une activité commerciale importante. Cela répond à tous les facteurs importants qui pourraient avoir une incidence sur la capacité du fournisseur de services potentiel à effectuer l'activité commerciale.

Les arrangements de sous-traitance de la Société font l'objet d'un examen annuel et les résultats de ce rapport sont examinés par le Conseil.

Liste des fonctions opérationnelles importantes que la Société a externalisées :

Prestataires externes	Service Sous-traités	Interne/externe	Juridiction	Outsourcing Manager
PWC Regulated Solutions	Gestion administrative	Externe	Luxembourg	Président du conseil d'administration
Mazars	Reviseur d'entreprises agréé	Externe	Luxembourg	Président du conseil d'administration
SGAM MACSF	Audit interne	Externe	France	Président du conseil d'administration
MACSF assurances	Prestations de services actuariels (support)	Externe	France	Président du conseil d'administration
MACSF assurances	Gestion financière	Externe	France	Président du conseil d'administration
CACEIS Luxembourg	Banque	Externe	Luxembourg	Président du conseil d'administration
CACIB France	Emetteur de garanties	Externe	France	Président du conseil d'administration
PWC Luxembourg	Consultant	Externe	Luxembourg	Président du conseil d'administration
Banque de Luxembourg	Banque	Externe	Luxembourg	Président du conseil d'administration

La banque de Luxembourg a été supprimée au début 2026.

La société a mis en place en 2025 un contrat avec C Consulting (Xlayer) qui évoluera sans doute en 2026 dans les contrats rapportés importants.

La société va conclure au début 2026 avec sa maison mère un contrat de sous-traitance de l'audit interne pour se mettre en complète conformité avec la LC 22/16.

B.8 Autres informations

La Société a évalué son système de gouvernance et a conclu qu'il permet la gestion saine et prudente de l'activité, proportionnelle à la nature, à la taille et à la complexité des opérations de la Société.

C. Profil de risque

Les objectifs de gestion des risques et politiques de risque

L'objectif de la Société dans la gestion des risques financiers est de minimiser son exposition à ce risque.

Principe de la personne prudente

Les actifs de la Société sont détenus en respectant les dispositions légales de Solvabilité II en accord avec le « principe de la personne prudente ». La Société est tenue de respecter ce principe et doit s'assurer que ses politiques d'investissement et cadre d'acceptabilité des actifs soient en ligne avec ce principe, pour tous nouveaux investissements.

La responsabilité de la gestion de l'exposition aux risques de la Société est confiée au Conseil d'Administration. Pour l'appuyer dans ce rôle, un environnement de gestion des risques de l'entreprise est en place comprenant l'identification des risques, l'évaluation des risques, le contrôle et les processus de reporting.

Les risques financiers significatifs auxquels la Société est exposée sont décrits ci-dessous.

C.1 Risque de souscription

La Société a pour objet toutes opérations de réassurance dans toutes les branches

Le risque de la Société est classifié par branche d'activité. La Société est exposée à l'incertitude relative au timing, à la fréquence et la gravité de la sinistralité liée à ces contrats.

La Société gère ses risques via ses programmes de réassurance via un cadre global de gestion des risques. La tarification est basée sur des hypothèses qui tiennent compte des tendances et de l'expérience passée. Les expositions sont gérées en documentant les critères et limites de souscription. La Société a connu des résultats techniques bénéficiaires ces derniers exercices.

C.2 Risque de marché

Le risque de marché pour la Société est limité. La Société investit dans des actions, obligations, FCP monétaires et l'immobilier. Le risque de marché est considéré comme faible au vu de la diversification et des ratings des investissements détenus en portefeuille.

C.3 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la Société supporte dans le cas où le recouvrement d'un actif est compromis par l'impossibilité de la contrepartie d'assurer ses obligations financières envers la Société.

L'exposition de la Société au risque de crédit est limitée aux dépôts auprès des compagnies cédantes, aux créances nées d'opérations de réassurances et aux comptes bancaires détenus à la Banque de Luxembourg.

MACSF Ré S.A.

C.4 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société, bien que solvable, ne possède pas les ressources financières suffisantes pour lui permettre de faire face à ses obligations au moment de leur échéance ou ne peut les garantir qu'à un coût excessif.

L'exposition de la Société au risque de liquidité est considérée comme limitée au vu de la liquidité de ses actifs.

C.5 Risque opérationnel

Le risque opérationnel est défini comme le risque de perte financière liée au manque ou à l'insuffisance d'une gestion adéquate des opérations par rapport au personnel, aux processus internes ou aux événements externes. Il couvre, sur une liste non exhaustive, l'échec humain, la fraude, les actes malveillants, la défaillance du système informatique, la mauvaise gestion des ressources humaines. La Société est exposée à un faible risque opérationnel car les processus internes sont mis en place pour limiter ce risque.

C.6 Autres informations

En raison de la nature des activités de souscription de la Société et de l'environnement spécifique de la Société elle-même, nous ne considérons pas d'autres risques significatifs.

C.7 Evaluations

L'essentiel des scénarios de stress sont effectués au cours de l'étude ORSA Annuelle pour le Groupe et la Société.

Ces scénarios ont été présentés et approuvés par les administrateurs du Groupe MACSF et de MACSF RE. Ils sont définis au niveau des entités du Groupe MACSF et sont appliqués à MACSF Ré s'ils sont pertinents. Ces scénarios sont définis en tenant compte d'un scénario central. Ils ont été calibrés pour être adverses tout en étant plausibles.

Sur la base de ces éléments, trois scénarios de stress ont été retenus pour l'exercice ORSA 2025 :

- Deux scénarios de stress financier au niveau du groupe et de ses entités
- une séquence d'évènements naturels de grande ampleur en 2025
- un scénario catastrophe qui cumule la crise financière, les évènements naturels un risque maximum lié aux allocations d'actifs

L'analyse du profil de risque de MACSF RE montre que la formule standard n'est pas toujours appropriée pour les risques techniques, notamment sur la partie non-vie. En effet, MACSF Ré se distingue par sa faible taille de portefeuille limitant la mutualisation, et des capacités de traités limitées limitant le risque. Par ailleurs, la marge de risque ressort très importante en raison de la durée du passif importante. Elle atteint 60% du SCR.

Le profil de risque de MACSF Ré pour le risque sur actions est assez faible compte tenu du volume d'exposition.

Enfin, les risques de taux et de spread, dont les contributions au capital de solvabilité requis sont déjà importantes, peuvent être sous-estimés par la formule standard en raison des choix méthodologiques de la réglementation et non du fait d'une déviation du profil de risque de MACSF Ré par rapport aux

MACSF Ré S.A.

hypothèses.

La gestion de ces risques est réalisée dans le cadre du pilier 2 avec une gouvernance fortement impliquée dans les décisions d'investissement et suivis au sein de plusieurs comités dédiés (comité actif-passif, comité d'orientation financière et comité des risques assurantiels et financiers).

Les scénarios montrent une bonne résistance de la solvabilité.

Pour MACSF Ré, le BGS est défini comme la combinatoire de l'impact des scénarios suivants :

- Scénario financier : Crise financière,
- Scénario non-financier : scénario climatique.

Dans le cadre du BGS du présent rapport, il convient d'y ajouter l'allocation maxi risque. Le BGS correspond donc au scénario 5. Pour définir le BGS, nous retenons la baisse de fonds propres de l'année 2025, année où l'impact du scénario est le plus adverse pour la compagnie en termes de solvabilité.

Ainsi, nous obtenons les résultats suivants :

- Scénario central : l'excédent de fonds propres 2025 par rapport à 140% de ratio de solvabilité atteint 93.7M€
- Scénario 5 BGS (crise financière + événement climatique + allocation risquée dans les bornes autorisées) : impact de 44.3 M€ sur le niveau d'excédent,

Finalement pour MACSF Ré, nous constatons donc un surplus de fonds propres par rapport au BGS de 49.5 M€.

MACSF Ré S.A.

D. Evaluation à des fins de solvabilité

La date de référence de l'exercice est le 31/12/2025.

Fondement réglementaire

Les spécifications techniques utilisées sont issues de la réglementation définie dans les textes suivants:

1. La directive Solvabilité II du 25 novembre 2009 (2009/138/CE) ;
2. La directive OMNIBUS II du 16 avril 2014 (2014/51/UE) ;
3. Le règlement délégué (UE) 2015/35 de la commission du 10 octobre 2014 complétant la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du conseil sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (Solvabilité II), le règlement délégué 2016/467 de la commission du 30 septembre 2015 modifiant le règlement délégué précédent, ainsi que le règlement délégué 2019/981 de la commission du 8 mars 2019 le modifiant également ;
4. La documentation EIOPA à savoir les textes ITS et guidelines (orientations) qui complètent les références précédentes.

Courbe d'actualisation

L'actualisation des provisions techniques en meilleure estimation est réalisée à partir de la courbe des taux sans risque sans correction pour volatilité (volatility adjustment), fournie par EIOPA en Janvier 2025 dans le fichier EIOPA_RFR_20241231_Term_Structures.xlsx.

D.1 Actif

• D.1.1 Tableau récapitulatif

La Société investit principalement dans actions, obligations, FCP monétaires, l'immobilier et dépôt auprès des entreprises cédantes.

La valeur des actifs est présentée dans le tableau ci-dessous.

ACTIFS (k€)	2025			2024		
	Valorisation Solvabilité II	Valeur dans les comptes sociaux	Ecart de valorisation	Valorisation Solvabilité II	Valeur dans les comptes sociaux	Ecart de valorisation
Frais d'acquisition reportés		879.659	(879.659)		1.100.908	(1.100.908)
Actifs incorporels						
Impôts différés actifs						
Immobilisations corporelles pour usage propre						
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	468.896.452	471.614.484	(2.718.032)	453.939.262	451.138.226	2.801.036
Immobilier (autre que pour usage propre)						
Participations						
Actions	22.940.958	20.592.464	2.348.494	18.333.408	16.228.953	2.104.456
Obligations	428.879.991	434.206.439	(5.326.447)	406.282.860	405.947.412	335.448
Fonds d'investissement	17.067.605	16.807.684	259.921	29.303.044	28.961.861	341.183
Produits dérivés						
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	7.898	7.898		19.949	19.949	
Autres placements						
Placements en représentation de contrats en UC ou indexés						
Prêts et prêts hypothécaires						
Provisions techniques cédées	13.297.195	25.894.387	(12.597.192)	11.515.158	22.938.933	(11.423.775)
Non vie hors santé	(1.710.171)	25.894.387	(27.604.558)	2.992.877	22.938.933	(19.946.056)
Santé similaire à la non vie						
Santé similaire à la vie						
Vie hors santé, UC ou indexés	15.007.366		15.007.366	8.522.280		8.522.280
Dépôts auprès des cédantes	48.079	48.079		1.724.477	1.724.477	
Créances nées d'opérations d'assurance						
Créances nées d'opérations de réassurance	15.835.062	15.835.062		16.997.043	16.997.043	
Autres créances (hors assurance)	433.701	433.701		33.807	33.807	
Trésorerie et équivalent trésorerie	3.925.836	3.925.836		4.005.041	4.005.041	
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	84.359	84.359		29.114	29.114	
Total de l'actif	502.520.683	518.715.566	(16.194.883)	488.243.902	497.987.498	(9.743.596)

MACSF Ré S.A.

• D.1.2 Informations complémentaires

Valorisation dans les comptes sociaux

La valorisation des actifs dans les comptes sociaux est établie selon les normes comptables luxembourgeoises actuelles.

Valorisation Solvabilité II

Les retraitements suivants sont opérés sur les méthodes de valorisation des comptes sociaux :

- les frais d'acquisition reportés et les actifs incorporels sont considérés comme ayant une valeur nulle ;
- les actifs de placement (immobilier, obligations, actions, fonds, dépôts, autres placements) sont représentés en valeur de marché (cotation pour les actifs cotés, et valeur d'expertise ou contractuelle pour les actifs non cotés) ;
- les provisions techniques cédées en réassurance sont réévaluées selon les techniques décrites dans la section sur la valorisation des provisions techniques ci-dessous, en tenant compte des clauses contractuelles des traités de réassurance.

La méthode de valorisation est inchangée entre les comptes sociaux et Solvabilité II pour les catégories suivantes, pour lesquelles une valeur de marché n'est pas disponible ou pour lesquelles la valorisation dans les comptes sociaux est déjà en valeur de marché :

- prêts et prêts hypothécaires ;
- dépôts auprès des cédantes ;
- créances nées d'opérations d'assurance ;
- créances nées d'opérations de réassurance ;
- autres créances (hors assurance) ;
- trésorerie et équivalent trésorerie.

Principaux écarts de valorisation

L'écart de valorisation atteint au 31/12/2025 la valeur de -16.2 M€ contre -9.7 M€ en 2024.

Les principaux écarts de valorisation proviennent :

- du passage en valeur de marché (Plus-values latentes) des placements financiers (- 2.7 M€ d'écart), en particulier :
 - les obligations : 5,3 M€ de moins-values latentes ;
 - les actions et la valeur de marché de la partie action des obligations convertibles : 2,3 M€ de plus-values latentes ;
- L'écart de valorisation sur les provisions cédées montre 12.6 M€ (contre 11,4 M€ en 2024) de provisions cédées en moins en vision solvabilité 2. La vision solvabilité est plus basse que la vision centrale. Cela vient principalement de la prise en compte des taux d'intérêt sans risques et de l'application de la clause de rachat des rentes automobiles (3% de taux de capitalisation) appliqué dans le calcul prudentiel, mais non encore appliqué dans la valorisation des dossiers dans les comptes sociaux.

Impôts différés actifs

Aucun impôt différé actif n'est reconnu au 31 décembre 2025.

D.2 Provisions techniques

Les provisions techniques sont calculées sur base d'une somme du "best-estimate" et "risk margin".

D.2.1 Tableau récapitulatif

La valorisation des provisions techniques par grande catégorie est présentée dans le tableau ci-dessous, selon les principes de valorisation utilisés dans les comptes sociaux, et selon les principes utilisés dans le bilan Solvabilité II. La différence entre les deux valorisations est reprise en dernière colonne.

PROVISIONS TECHNIQUES (K€)	2025			2024			Δ/2024		
	Valorisation Solvabilité II	Valeur dans les comptes sociaux	Ecart de valorisation	Valorisation Solvabilité II	Valeur dans les comptes sociaux	Ecart de valorisation	Valorisation Solvabilité II	Valeur dans les comptes sociaux	Ecart de valorisation
Provisions techniques - non-vie	158 272 357	323 241 932	(164 969 576)	147 288 510	315 361 818	(168 073 308)	10 983 846	7 880 114	3 103 732
Provisions techniques non-vie (hors santé)	158 272 357	323 241 932	(164 969 576)	147 288 510	315 361 818	(168 073 308)	10 983 846	7 880 114	3 103 732
Meilleure estimation	122 753 942			116 786 975			5 966 967		
Marge de risque	35 518 415			30 501 535			5 016 880		
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)									
Meilleure estimation									
Marge de risque									
Provisions techniques - vie (hors UC ou indexés)	148 106 481		148 106 481	142 238 810		142 238 810	5 867 671		5 867 671
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	12 625 432		12 625 432	22 421 164		22 421 164	(9 795 732)		(9 795 732)
Meilleure estimation	9 822 405			17 681 728			(7 859 323)		
Marge de risque	2 803 027			4 739 436			(1 936 409)		
Provisions techniques vie (hors santé, UC ou indexés)	135 481 050		135 481 050	119 817 646		119 817 646	15 663 403		15 663 403
Meilleure estimation	108 734 165			96 291 782			12 442 383		
Marge de risque	26 746 885			23 525 865			3 221 020		
Provisions techniques UC ou indexés									
Meilleure estimation									
Marge de risque									
Autres provisions techniques		123 725 257	(123 725 257)		108 001 130	(108 001 130)		15 724 127	(15 724 127)
Total Provisions techniques	306 378 838	446 967 190	(140 588 352)	289 527 321	423 362 948	(133 835 628)	16 851 517	23 604 241	(6 752 724)

D 2.2 Provisions techniques et meilleures estimations (best estimate)

Segmentation en groupes homogènes de risques

La segmentation des engagements de réassurance en lignes d'activité et groupes homogènes de risques reflète la nature des risques sous-jacents aux engagements. Chaque traité est modélisé individuellement. La segmentation correspond à un croisement des notions de contrat-garantie et des lignes d'activité Solvabilité II. En pratique, chaque traité est rattaché aux lignes de business auxquelles sont liées les provisions associées. Elles sont toutes liées à de la réassurance non proportionnelle sur la partie des provisions non-vie. Les provisions des traités RC Professionnels (RC médicale) et RC automobile sont réparties entre une partie vie (rentes en cours et rentes futures) et non vie. Le traité Incapacité-Invalidité est alloué à la ligne de business invalidité car en pratique les sinistres atteignent la rétention de réassurance sur la partie invalidité des sinistres.

Ci-dessous la table d'allocation des provisions par ligne de business :

Traité	Description	Cédante	LOB SII			
			Non-Life	Life	Health NLST	Health SLT
Pandémie	Décès pandémie	MACSF Prévoyance		36		
Prévoyance Décès	XS tête décès	MACSF Prévoyance		36		
Prévoyance Incapacité-Invalidité	XS tête Incapacité-Invalidité	MACSF Assurance				35
RC Professionnelle	RC Médicale	MACSF Assurance		26	36	
RC Auto/ RC diverses	RC automobile	MACSF Assurance - LIBEA		26	36	
Tempête	Tempête/Neige/Grêle	MACSF Assurance - LIBEA		28		
Tous Risques Chantiers et Tous Risques Montage			19 et 28			
Grands Chantiers			28			
Très Grands Chantiers			28			
RC Générale/Accident			26			
Construction Décennale			26			
Dommages aux biens			28			
RC véhicules terrestres			26			
Cyber	Cyber QS	SMABTP		28		
XL MARINE SMA		SMABTP		27		
SMA XS CAUTION		SMABTP		28		
SMA SL CAUTION		SMABTP		28		
Liability XS on retention	RC mandataires sociaux (run-off)	CGPA/CGPA RE		26		
XOL Catastrophe Participation	Cat USA	Arch Ré		28		
QS Lenders Mortgage Insurance	Assurance emprunteur Australie (run-off)	Arch Ré		28		
Marine Transport	Marine Transport Energy Arch Ré	Arch Ré		27		
Traité Rachat (Mass Lapse)	Mass Rachat Munich Ré	Munich Ré		36		

MACSF Ré S.A.

Méthode de calcul de la meilleure estimation

Calcul de la meilleure estimation des provisions de sinistres

Sur les branches RC automobile et RC Médicale (80,52% des provisions au 31/12/2025), le calcul de provisions cédées repose sur l'approche suivante :

1. Projection des sinistres bruts réassurés :
 - Récupération des sinistres individuels réassurés à partir des données comptables,
 - Détermination de cadences de règlement sur historique pour la partie hors rente, application de tables de mortalité sur la partie rente (TH-TF 02),
 - Ajouts de sinistres IBNR (sinistres inconnus ou connus mais encore sous le seuil de réassurance) ;
 - Application de l'inflation.
2. Application des traités de réassurances correspondant aux sinistres individuels projetés (incluant la projection des clauses de stabilisation et rachats de rentes le cas échéant)
3. Application de l'actualisation.

Sur les autres périmètres, les provisions prudentielles sont basées sur les provisions sociales cédées liquidées avec ajustement des hypothèses économiques (inflation et escompte).

Calcul de la meilleure estimation des provisions de primes

Pour information, tous les traités de MACSF Ré courent du 1er janvier au 31 décembre.

Pour les traités internes (la cédante fait partie du groupe MACSF), on transparise la prime brute de la cédante. L'approche est la suivante :

On récupère les assiettes de PPNA et primes futures au sens de la frontière des contrats

- On leur applique le tarif au renouvellement pour obtenir la prime de MACSF Ré,
- On applique un ratio S/P pour obtenir la charge engendrée,
- On applique la cadence obtenue pour la dernière survenance à la charge,
- On applique l'inflation et l'actualisation

Pour les acceptations externes :

- Acceptation SMABTP : l'année de prime 2026 est considérée
- Acceptation XoL Cat Arch Ré : l'année de prime 2026 est considérée
- Acceptation Marine/Spatial/Energie Arch Ré : les PPNA de fin d'année sont considérées dans l'assiette

Hypothèses utilisées

L'hypothèse d'inflation utilisée est le swap d'inflation européen.

La courbe des taux utilisée est la courbe des taux de l'EIOPA sans ajustement pour la volatilité.

MACSF Ré S.A.

Méthode de calcul de la marge de risque

La marge de risque est déterminée suivant une méthode proche de la méthode 2 en référence au guide d'évaluation des provisions techniques fourni par l'EIOPA. En clair, la marge suit la formule suivante :

$$RM = CoC \times \sum_{t \geq 0} \frac{SCR(t)}{(1 + r(t + 1))^{t+1}}$$

Où CoC = 6% ;

Où r(t) représente la courbe des taux spot de maturité t.

Où SCR(t) est hors risque de marché, risques de primes et Cat, risque de contrepartie, hors réduction liée aux impôts différés, et estimé approximativement pour chaque année de projection en supposant l'extinction de l'activité à t=0. Les approximations suivantes sont ainsi utilisées :

Risque vie : pour chaque sous risque, un ratio est calculé entre SCR du sous risque et les provisions éligibles à ce sous risque à t=0. Ces ratios sont ensuite appliqués au Best Estimate projeté puis corrélés suivant la matrice de la formule standard.

- Risque non-vie : les provisions de chaque segment sont projetées et les chocs correspondant sont appliqués puis corrélés, en ligne avec la formule standard ;
- Risque santé :
 - o Santé SLT : la même approche qu'en risque vie est appliquée ;
 - o Santé Non SLT : la même approche qu'en risque non-vie est appliquée ;
 - o Santé Cat : la même approche qu'en Cat non-vie est appliquée.

Principaux écarts de valorisation entre la vision comptable et la vision prudentielle

Les principaux écarts de valorisation proviennent de :

- la mise à jour des paramètres d'actualisation (inflation et actualisation) ;
- l'annulation des marges de prudence potentielles dans les provisions des comptes sociaux, notamment via l'utilisation d'hypothèses de calibrage en vision économique ;
- la projection des comportements de traités jusqu'à extinction des engagements ;
- l'inclusion de la marge de risque en Solvabilité II (65,1 M€) ;
- la prise en compte de provisions sur primes qui peuvent être négatives sur des branches excédentaires ;
- l'annulation des autres provisions techniques non reconnues en vision solvabilité 2 ;

Ainsi, les provisions techniques en vision Solvabilité 2 ressortent à 306,4 M€ :

- Dont 241,3 M€ de Best Estimate ;
- Dont 65,1 M€ de Marge de Risque ;

Tandis que les provisions sociales ressortent à 323,2M€ :

D.3 Autres Passifs

• D.3.1 Tableau récapitulatif

La valorisation des autres passifs par grande catégorie est présentée dans le tableau ci-dessous, selon les principes de valorisation utilisés dans les comptes sociaux, et selon les principes utilisés dans le bilan prudentiel. La différence entre les deux valorisations est reprise en dernière colonne.

AUTRES PASSIFS (k€)	2025			2024			Δ/2024		
	Valorisation Solvabilité II	Valeur dans les comptes sociaux	Ecart de valorisation	Valorisation Solvabilité II	Valeur dans les comptes sociaux	Ecart de valorisation	Valorisation Solvabilité II	Valeur dans les comptes sociaux	Ecart de valorisation
Passifs éventuels									
Provisions autres que les provisions techniques	722 823	722 823		374 213	374 213		348 610	348 610	
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs									
Impôts différés passifs	29 692 721		29 692 721	30 948 553		30 948 553	(1 255 832)		(1 255 832)
Dettes envers les établissements de crédit									
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit									
Dettes nées d'opérations d'assurance									
Dettes nées d'opérations de réassurance	10 895 345	10 895 345		14 210 933	14 210 933		(3 315 588)	(3 315 588)	
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	130 209	130 209		39 404	39 404		90 805	90 805	
Dettes subordonnées									
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus									
Total Autres passifs	41 441 097	11 748 376	29 692 721	45 573 103	14 624 550	30 948 553	(4 132 005)	(2 876 174)	(1 255 832)

D.3.2 Informations complémentaires

Valorisation dans les comptes sociaux

La valorisation des autres passifs dans les comptes sociaux est établie selon les normes comptables luxembourgeoises actuelles.

Valorisation Solvabilité II

Les retraitements suivants sont opérés sur les méthodes de valorisation des comptes sociaux :

- des impôts différés passifs sont reconnus dans Solvabilité II (voir détails en section ci-dessous).

La méthode de valorisation est inchangée entre les comptes sociaux et Solvabilité II pour les catégories suivantes, pour lesquelles une valeur de marché n'est pas disponible ou pour lesquelles la valorisation dans les comptes sociaux est déjà en valeur de marché :

- passifs éventuels ;
- dettes pour dépôts espèces des réassureurs ;
- dettes envers les établissements de crédit ;
- dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit ;
- dettes nées d'opérations d'assurance ;
- dettes nées d'opérations de réassurance ;
- dettes (hors assurance) ;
- dettes subordonnées ;
- autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus.

MACSF Ré S.A.

Principaux écarts de valorisation

Les principaux écarts de valorisation proviennent de la prise en compte des impôts différés passif.

• D.3.3 Impôts différés

Les impôts différés sont calculés sur les écarts de valeur entre le bilan Solvabilité II et le bilan social/fiscal, en accord avec la réglementation.

Les différents éléments contribuant à générer des écarts entre la valeur Solvabilité II et la valeur sociale/fiscale sont les suivants :

- écart d'évaluation sur l'actif de placements entre :
 - + la valeur de réalisation ;
 - - le prix de revient fiscal ;
- écart sur le passif technique entre :
 - + la valeur fiscale de toutes les provisions techniques comptables;
 - - le best estimate et la marge pour risques ;
- écart sur les actifs incorporels valorisés à 0 dans le bilan Solvabilité II ;
- écart sur les frais d'acquisition reportés valorisés à 0 dans le bilan Solvabilité II ;
- écarts temporaires liées au mode de traitement fiscal de certaines opérations (déductions / réintégrations).

Les écarts d'évaluation des actifs (hors taux spécifiques) et des provisions techniques relèvent d'un taux d'imposition global de 23.87% (auparavant 24.94%).

Si le montant net génère un report d'imposition, ce montant est inscrit au passif du bilan Solvabilité II.

Si le montant net génère un report déficitaire ou un crédit d'impôts reportables, ce montant n'est pas reconnu au 31 décembre 2025 à l'actif du bilan Solvabilité II.

Le niveau d'impôts différés est de 29,7 M€ en 2024.

D.4 Méthodes de valorisation alternatives

La Société n'utilise pas de méthode alternative pour la valorisation.

D.5 Autres informations

Néant.

E. Gestion du capital

E.1 Fonds propres

- E.1.1 Gestion des fonds propres

La gestion des fonds propres est réalisée à travers l'ORSA, qui permet notamment de projeter la capacité de l'entreprise de respecter en permanence ses exigences réglementaires en matière de solvabilité et de représentation de ses engagements techniques sous le régime Solvabilité II. Les travaux ORSA sont menés sur l'horizon du plan stratégique du groupe MACSF.

- E.1.2 Ventilation des fonds propres Solvabilité II par niveau

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des fonds propres par niveau, selon la classification définie par Solvabilité II.

Fonds propres par niveau (en millions d'euros)	2025	2024	Δ
Niveau 1 - non restreint			
Capital actions ordinaires	60,00	60,00	
Primes d'émission (pour les actions ordinaires)			
Fonds initial, droits d'adhésion ou éléments de fonds propres équivalents pour les organismes mutualistes			
Fonds excédentaires			
Réserve de réconciliation	94,70	93,14	1,56
Niveau 1 - restreint			
Passif subordonné			
Niveau 2			
Capital non versé et non appelé mais pouvant l'être sur demande	50,00	50,00	
Total	204,70	203,14	1,56

- E.1.3 Fonds propres éligibles

Les fonds propres éligibles pour couvrir le SCR ou le MCR sont repris dans le tableau ci-dessous.

Fonds propres éligibles par niveau (en millions d'euros)	Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
Pour couvrir le SCR	196,62	154,70	0,00	41,91	0,00
Pour couvrir le MCR	154,70	154,70	0,00	0,00	0,00

Le capital non appelé n'est pas totalement éligible à la couverture du MCR du fait des limitations de calcul.

Ainsi 8,1 M€ de capital non appelé (sur 50M€) ne sont pas éligibles à la couverture du SCR.

MACSF Ré S.A.

• E.1.4 Passage des fonds propres comptables aux fonds propres Solvabilité II

Le passage est expliqué par la réserve de réconciliation, qui correspond :

- aux différences d'évaluation des actifs (avec notamment la prise en compte des plus-values latentes comptables dans le bilan Solvabilité II et la réévaluation des participations d'assurance) ;
- aux différences d'évaluation des provisions techniques (vision comptable contre vision en meilleure estimation + marge de risque) ;
- aux différences d'évaluation des autres passifs (dont l'enregistrement dans le bilan Solvabilité II d'impôts différés passif) ;
- aux autres provisions techniques non reconnues en Solvabilité 2 ;

à laquelle il faut ajouter le capital non appelé pour 50M€.

E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

• E.2.1 Le SCR

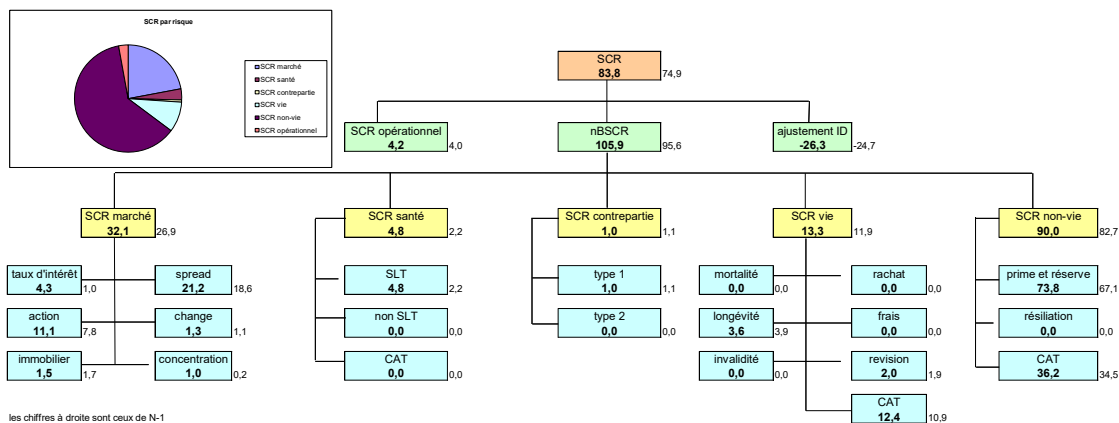
Le capital de solvabilité requis (SCR) est calculé en application des spécifications techniques définies par la réglementation européenne :

- le calcul a été mené selon la formule standard, sans paramètres spécifiques à l'entreprise ;
- les mesures de transition relatives au choc sur les actions ne sont pas retenues ;
- l'ajustement égalisateur n'est pas utilisé ;
- la correction pour volatilité n'est pas utilisée.

Le montant de SCR par module de risque est présenté dans le tableau ci-dessous.

SCR par module de risque (en millions d'euros)	2025	2024	Δ
Risque de marché	32,1	26,9	5,1
Risque de contrepartie	1,0	1,1	(0,0)
Risque de souscription en vie	13,3	11,9	1,4
Risque de souscription en santé	4,8	2,2	2,6
Risque de souscription en non-vie	90,0	82,7	7,3
Diversification	(35,3)	(29,2)	(6,1)
Risque lié aux immobilisations incorporelles			0
Capital de solvabilité requis de base	105,9	95,6	10,3
Risque opérationnel	4,2	4,0	0,2
Capacité d'absorption de pertes des provisions techniques			0
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	(26,3)	(24,7)	(1,6)
Capital de solvabilité requis	83,8	74,9	8,9

MACSF Ré S.A.



Le SCR de MACSF Ré est majoritairement déterminé par le risque non-vie (90 / +7,3 M€ par rapport à 2024) dont :

- 73,8 M€ de risque de prime et de réserves en nette augmentation en 2025 en raison des aggravations de sinistres Non-Vie.
- 36,2 M€ (+1.7 M€) de risque cat.

Le risque marché s'élève à 32,1 M€, en augmentation de 5,2 M€ :

- Le risque de taux d'intérêt est en hausse de 3M€ en raison de la hausse de l'investissement obligataire et de la durée. A noter que l'entité est exposée à la hausse des taux.
- Le risque sur actions est également en hausse de 3M€ (+42%) par effet assiette (+26%) et hausse du Dampener (+12% de choc)
- Le risque de Spread : en hausse de 2,5M€ (+14%) en raison de hausse de volume et de durée sur le BBB

Le risque vie est de 13,3 M€ (+1,4 M€) au 31/12/2025 (passages en rentes).

Le risque santé est stable à 4.8 M€ au 31/12/2025.

Le risque de contrepartie est en légère diminution à 1.0 M€.

Enfin les impôts différés admissibles en diminution du SCR atteignent 26.3 M€ (+1,4 M€). Il est à noter que les impôts différés admissibles en diminution du SCR atteignent le montant capé de SCR brut d'impôts multiplié par le taux d'imposition applicable au Luxembourg.

Finalement, le SCR augmente pour s'établir à 83,8 contre 74,9 M€ en 2024.

Le ratio de fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis ressort à 235% en diminution par rapport à 2024 (254%).

• E.2.2 Le MCR

Le montant de MCR de MACSF Ré au 31/12/2025 est de 31M€ contre 29,3 M€ en 2024.

Le ratio de fonds propres éligibles sur minimum de capital requis ressort à 498% contre 523% en 2024.

E.3 Utilisation du sous-module “risque sur actions” fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Il n’y a pas d’actifs concernés par ce sous module.

E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Non applicable.

E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Non applicable.

E.6 Autres informations

Néant.

MACSF Ré S.A.

ANNEXES DU RAPPORT 2025 SFCR

ANNUAL QUANTITATIVE REPORTING TEMPLATES (ETATS QUANTITATIFS ANNUELS)

S.02.01.01

S.05.01.01

S.12.01.01

S.17.01.01

S.19.01.01

S.23.01.01

S.25.01.01

S.28.01.01

MACSF Ré S.A.

5.02.01.02(A,S)

Balance sheet

5.02.01.02.01

Balance sheet

		Solvency II value	
			C0010
Assets	AR0009		
Goodwill	R0010		
Deferred acquisition costs	R0020		
Intangible assets	R0030		0,00
Deferred tax assets	R0040		0,00
Pension benefit surplus	R0050		0,00
Property, plant & equipment held for own use	R0060		0,00
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	468 896	451,69
<i>Property (other than for own use)</i>	R0080		0,00
<i>Holdings in related undertakings, including participations</i>	R0090		0,00
<i>Equities</i>	R0100	22 940	957,67
Equities - listed	R0110	22 940	957,67
Equities - unlisted	R0120		0,00
<i>Bonds</i>	R0130	428 879	991,28
Government Bonds	R0140	196 820	403,69
Corporate Bonds	R0150	232 059	587,59
Structured notes	R0160		
Collateralised securities	R0170		0,00
<i>Collective Investments Undertakings</i>	R0180	17 067	605,24
<i>Derivatives</i>	R0190		0,00
<i>Deposits other than cash equivalents</i>	R0200	7 897	50
<i>Other investments</i>	R0210		0,00
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220		0,00
Loans and mortgages	R0230		0,00
<i>Loans on policies</i>	R0240		0,00
<i>Loans and mortgages to individuals</i>	R0250		0,00
<i>Other loans and mortgages</i>	R0260		0,00
Reinsurance recoverables from:	R0270	13 297	194,96
<i>Non-life and health similar to non-life</i>	R0280	-1 710	171,32
Non-life excluding health	R0290	-1 710	171,32
Health similar to non-life	R0300		0,00
<i>Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked</i>	R0310	15 007	366,28
Health similar to life	R0320		0,00
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	15 007	366,28
<i>Life index-linked and unit-linked</i>	R0340		0,00
Deposits to cedants	R0350	48 079	12
Insurance and intermediaries receivables	R0360		0,00
Reinsurance receivables	R0370	15 835	061,52
Receivables (trade, not insurance)	R0380	433	700,62
Own shares (held directly)	R0390		0,00
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400		0,00
Cash and cash equivalents	R0410	3 925	836,04
Any other assets, not elsewhere shown	R0420	84	359,42
Total assets	R0500	502 520	683,37
Liabilities	AR0509		
<i>Technical provisions - non-life</i>	R0510	158 272	356,66
<i>Technical provisions - non-life (excluding health)</i>	R0520	158 272	356,66
Technical provisions calculated as a whole	R0530		0,00
Best Estimate	R0540	122 753	941,60
Risk margin	R0550	35 518	415,06
<i>Technical provisions - health (similar to non-life)</i>	R0560		0,00
Technical provisions calculated as a whole	R0570		0,00
Best Estimate	R0580		0,00
Risk margin	R0590		0,00
<i>Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)</i>	R0600	148 106	481,34
<i>Technical provisions - health (similar to life)</i>	R0610	12 625	431,72
Technical provisions calculated as a whole	R0620		0,00
Best Estimate	R0630	9 822	404,86
Risk margin	R0640	2 803	026,87
<i>Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)</i>	R0650	135 481	049,61
Technical provisions calculated as a whole	R0660		0,00
Best Estimate	R0670	108 734	164,54
Risk margin	R0680	26 746	885,07
<i>Technical provisions - index-linked and unit-linked</i>	R0690		0,00
<i>Technical provisions calculated as a whole</i>	R0700		0,00
Best Estimate	R0710		0,00
Risk margin	R0720		0,00
<i>Other technical provisions</i>	R0730		
Contingent liabilities	R0740		0,00
Provisions other than technical provisions	R0750	722	822,61
Pension benefit obligations	R0760		0,00
Deposits from reinsurers	R0770		0,00
Deferred tax liabilities	R0780	29 692	721,04
Derivatives	R0790		0,00
Debts owed to credit institutions	R0800		0,00
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810		0,00
Insurance & intermediaries payables	R0820		0,00
Reinsurance payables	R0830	10 895	344,67
Payables (trade, not insurance)	R0840	130	209,15
Subordinated liabilities	R0850		0,00
<i>Subordinated liabilities not in Basic Own Funds</i>	R0860		0,00
<i>Subordinated liabilities in Basic Own Funds</i>	R0870		0,00
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880		0,00
Total liabilities	R0900	347 819	935,46
Excess of assets over liabilities	R1000	154 700	747,91

MACSF Ré S.A.

S.05.01.02(A,S)

Premiums, claims and expenses by line of business

S.05.01.02.01

Non-Life (direct business/accepted proportional reinsurance and accepted non-proportional reinsurance)

		Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)						Line of Business for: accepted non-proportional reinsurance				Total	
		Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	Health	Casualty	Marine, aviation, transport	Property		
		C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160		C0200
Premiums written	AR0109												
Gross - Direct Business	R0110												
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120	25 972,61		167 648,35									193 620,96
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130												
Reinsurers' share	R0140							25 885 834,87	4 973 905,48	9 758 699,70			40 618 440,05
Net	R0200	25 972,61		167 648,35				2 328 522,96		2 428 192,18			4 756 715,14
Premiums earned	AR0309												
Gross - Direct Business	R0210												0,00
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220	25 972,70		196 170,12									222 142,82
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230												
Reinsurers' share	R0240							25 885 834,87	5 393 742,33	9 758 699,70			41 038 276,90
Net	R0300	25 972,70		196 170,12				2 328 522,96		2 428 192,18			4 756 715,14
Claims incurred	AR0309												
Gross - Direct Business	R0310												
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320	530 138,96		730 039,10									1 260 178,06
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330												
Reinsurers' share	R0340							37 552 106,26	6 449 153,46	3 740 365,25			47 741 624,97
Net	R0400	530 138,96		730 039,10				4 825 767,13		-194 225,27			4 631 541,86
Expenses incurred	R0550	6 579,21		14 005,50									
Balance - other technical expenses/income	R1210							32 726 339,13	6 449 153,46	3 934 590,52			44 370 261,17
Total technical expenses	R1300							461 641,16	1 646 581,71	718 913,17			2 847 720,75

S.05.01.02.02

Life

		Life reinsurance obligations		
		Health reinsurance	Life reinsurance	Total
		C0270	C0280	C0300
Premiums written	AR1409			
Gross	R1410		6 206 987,01	6 206 987,01
Reinsurers' share	R1420			
Net	R1500		6 206 987,01	6 206 987,01
Premiums earned	AR1509			
Gross	R1510		6 206 987,01	6 206 987,01
Reinsurers' share	R1520			
Net	R1600		6 206 987,01	6 206 987,01
Claims incurred	AR1609			
Gross	R1610		-8 409 468,77	-8 409 468,77
Reinsurers' share	R1620			
Net	R1700		-8 409 468,77	-8 409 468,77
Expenses incurred	R1900		121 635,30	121 635,30
Balance - other technical expenses/income	R2510			
Total technical expenses	R2600			121 635,30
Total amount of surrenders	R2700			

MACSF Ré S.A.

S.12.01.02(A,S)

Life and Health SLT Technical Provisions

S.12.01.02.01

Life and Health SLT Technical Provisions

		Annuitants stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance	Accepted reinsurance	Total (Life other than health insurance, incl. Unit-Linked)	Health insurance (direct business)		Annuitants stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance	Health reinsurance (reinsurance accepted)	Total (Health similar to life insurance)
		C0090	C0100	C0150	C0160	Contracts without options and guarantees C0170			
Technical provisions calculated as a whole	R0010		0,00	0,00				0,00	0,00
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	R0020		0,00	0,00				0,00	0,00
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM	AR0028								
Best Estimate	AR0029								
Gross Best Estimate	R0030		108 734 164,54	108 734 164,54				9 822 404,86	9 822 404,86
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0080		15 007 366,28	15 007 366,28				0,00	0,00
Best estimate minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0090		93 726 798,27	93 726 798,27				9 822 404,86	9 822 404,86
Risk Margin	R0100		26 746 885,07	26 746 885,07				2 803 026,87	2 803 026,87
Technical provisions - total	R0200		135 481 049,61	135 481 049,61				12 625 431,72	12 625 431,72

MACSF Ré S.A.

S.17.01.02(A,S)

Non-Life Technical Provisions

S.17.01.02.01

Non-Life Technical Provisions

	Direct business and accepted proportional reinsurance						Accepted non-proportional reinsurance				Total Non-Life obligation
	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	Non-proportional health reinsurance	Non-proportional casualty reinsurance	Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	Non-proportional property reinsurance	
	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Technical provisions calculated as a whole	R0010	0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	R0050							0,00	0,00	0,00	0,00
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM	AR0057										
Best estimate	AR0058										
Premium provisions	AR0059										
Gross	R0060							-1 806 884,00	2 274 280,87	-1 515 728,29	-1 048 331,42
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0140							-1 642 369,37	0,00	-426 861,91	-2 069 231,28
Net Best Estimate of Premium Provisions	R0150							-164 514,63	2 274 280,87	-1 088 866,38	1 020 899,86
Claims provisions	AR0159										
Gross	R0160							102 953 743,56	13 344 181,43	7 504 348,03	123 802 273,02
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0240							110 248,00	0,00	248 811,96	359 059,97
Net Best Estimate of Claims Provisions	R0250							102 843 495,55	13 344 181,43	7 255 536,07	123 443 213,05
Total Best estimate - gross	R0260							101 146 859,55	15 618 462,30	5 988 619,74	122 753 941,60
Total Best estimate - net	R0270							102 678 980,92	15 618 462,30	6 166 669,69	124 464 112,91
Risk margin	R0280							29 301 575,99	4 457 052,03	1 759 787,05	35 518 415,06
Technical provisions - total	AR0319										
Technical provisions - total	R0320	0,00		0,00				130 448 435,54	20 075 514,33	7 748 406,78	158 272 356,66
Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total	R0330							-1 532 121,37	0,00	-178 049,95	-1 710 171,32
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0340	0,00		0,00				131 980 556,91	20 075 514,33	7 926 456,74	159 982 527,97

MACSF Ré S.A.

5.19.01.21(A,S)

Non-life insurance claims

5.19.01.21.01

Gross Claims Paid (non-cumulative) - Development year (absolute amount), Total Non-Life Business

Accident year / Underwriting year		20021 Underwriting year (UWY)										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Prior	RD100											10 837 195,29
N-9	RD160	192,29	1 475 796,90	-60 876,33	475 698,04	1 471 936,40	355 587,10	83 607,47	2 730 476,32	830 828,03	294 368,43	
N-8	RD170	832,20	3 768 470,70	-33 376,71	-125 926,52	-94 900,75	1 857 695,25	130 273,93	36 671,04	362,27		
N-7	RD180	1 249,79	2 445 147,43	-46 768,40	-434 653,00	613 658,26	2 079 857,64	1 649 779,29	329 481,43			
N-6	RD190	353,54	758,54	169 489,97	57 743,29	1 776 069,17	4 365 628,77	6 348,67				
N-5	RD200	140 905,32	834 680,87	929 897,44	2 657 850,25	159 336,98	1 677 823,56					
N-4	RD210	31 738,20	502 703,92	4 061 330,84	398 304,19	379 118,12						
N-3	RD220	6 912 045,30	7 251 083,60	2 074 625,46	2 246 914,17							
N-2	RD230	1 711 111,70	7 323 906,71	971 811,88								
N-1	RD240	5 905,50	2 307 094,80									
N	RD250	1 290 641,12										

5.19.01.21.02

Gross Claims Paid (non-cumulative) - Current year, sum of years (cumulative), Total Non-Life Business

Accident year / Underwriting year		20022 Underwriting year (UWY)	
		In Current year	Sum of years (cumulative)
		C0170	C0180
Prior	RD100	10 837 195,29	111 623 744,95
N-9	RD160	294 368,43	7 657 614,65
N-8	RD170	362,27	5 540 101,41
N-7	RD180	329 481,43	6 637 752,44
N-6	RD190	6 348,67	6 376 391,95
N-5	RD200	1 677 823,56	6 400 494,42
N-4	RD210	379 118,12	5 373 195,27
N-3	RD220	2 246 914,17	18 484 668,53
N-2	RD230	971 811,88	8 466 830,29
N-1	RD240	2 307 094,80	2 313 001,30
N	RD250	1 290 641,12	1 290 641,12
Total	RD260	20 341 159,74	180 164 436,33

5.19.01.21.03

Gross undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Development year (absolute amount), Total Non-Life Business

Accident year / Underwriting year		20023 Underwriting year (UWY)										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Prior	RD100											
N-9	RD160											
N-8	RD170											
N-7	RD180											
N-6	RD190											
N-5	RD200											
N-4	RD210											
N-3	RD220											
N-2	RD230											
N-1	RD240											
N	RD250	123 802 273,02										

5.19.01.21.04

Gross discounted Best Estimate Claims Provisions - Current year, sum of years (cumulative), Total Non-Life Business

Accident year / Underwriting year		20024 Underwriting year (UWY)	
		Year end (discounted data)	
		C0360	
Prior	RD100	0,00	
N-9	RD160	0,00	
N-8	RD170	0,00	
N-7	RD180	0,00	
N-6	RD190	0,00	
N-5	RD200	0,00	
N-4	RD210	0,00	
N-3	RD220	0,00	
N-2	RD230	0,00	
N-1	RD240	0,00	
N	RD250	123 553 461,06	
Total	RD260	123 553 461,06	

MACSF Ré S.A.

S.23.01.01(A,S)

Own funds

S.23.01.01.01

Own funds

		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35	AR0009					
Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	60 000 000,00	60 000 000,00		0,00	
Share premium account related to ordinary share capital	R0030	0,00	0,00		0,00	
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	0,00	0,00		0,00	
Subordinated mutual member accounts	R0050	0,00		0,00	0,00	0,00
Surplus funds	R0070	0,00	0,00			
Preference shares	R0090	0,00		0,00	0,00	0,00
Share premium account related to preference shares	R0110	0,00		0,00	0,00	0,00
Reconciliation reserve	R0130	94 700 747,91	94 700 747,91			
Subordinated liabilities	R0140	0,00		0,00	0,00	0,00
An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160	0,00				0,00
Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	AR0219					
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220					
Deductions	AR0229					
Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total basic own funds after deductions	R0290	154 700 747,91	154 700 747,91	0,00	0,00	0,00
Ancillary own funds	AR0299					
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300	50 000 000,00			50 000 000,00	
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	R0310	0,00			0,00	
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320	0,00				0,00
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330	0,00			0,00	0,00
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340	0,00			0,00	
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350	0,00			0,00	0,00
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360	0,00			0,00	
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370	0,00			0,00	0,00
Other ancillary own funds	R0390	0,00			0,00	0,00
Total ancillary own funds	R0400	50 000 000,00			50 000 000,00	0,00
Available and eligible own funds	AR0499					
Total available own funds to meet the SCR	R0500	204 700 747,91	154 700 747,91	0,00	50 000 000,00	0,00
Total available own funds to meet the MCR	R0510	154 700 747,91	154 700 747,91	0,00	0,00	
Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	196 615 160,28	154 700 747,91	0,00	41 914 412,37	0,00
Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	154 700 747,91	154 700 747,91	0,00	0,00	
SCR	R0580	83 828 824,74				
MCR	R0600	31 047 764,74				
Ratio of Eligible own funds to SCR	R0620	234,54%				
Ratio of Eligible own funds to MCR	R0640	498,27%				

S.23.01.01.02

Reconciliation reserve

		Value
		C0060
Reconciliation reserve	AR0699	
Excess of assets over liabilities	R0700	154 700 747,91
Own shares (held directly and indirectly)	R0710	0,00
Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	0,00
Other basic own fund items	R0730	60 000 000,00
Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740	0,00
Reconciliation reserve	R0760	94 700 747,91
Expected profits	AR0769	
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	0,00
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780	0,00
Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)	R0790	0,00

MACSF Ré S.A.

S.25.01.21(A,5)

Solvency Capital Requirement - for undertakings on Standard Formula

S.25.01.21.01

Basic Solvency Capital Requirement

		Gross solvency capital requirement	Simplifications
		C0110	C0120
Market risk	R0010	32 080 774,38	
Counterparty default risk	R0020	1 029 812,35	
Life underwriting risk	R0030	13 265 008,86	String TS/Simplifications - lapse risk [240]
Health underwriting risk	R0040	4 762 040,41	
Non-life underwriting risk	R0050	90 011 946,19	
Diversification	R0060	-35 252 970,54	
Intangible asset risk	R0070	0,00	
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	105 896 611,65	

S.25.01.21.02

Calculation of Solvency Capital Requirement

		Value
		C0100
Operational risk	R0130	4 216 122,81
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	0,00
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	-26 283 909,72
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160	
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on	R0200	83 828 824,74
Capital add-on already set	R0210	0,00
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type a	R0211	
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type b	R0212	
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type c	R0213	
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type d	R0214	
Solvency capital requirement	R0220	83 828 824,74
Other information on SCR	AR0399	
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring-fenced funds	R0420	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios	R0430	
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	

S.25.01.21.03

Basic Solvency Capital Requirement (USP)

		USP
		C0090
Life underwriting risk	R0030	
Health underwriting risk	R0040	
Non-life underwriting risk	R0050	

S.25.01.21.04

Approach to tax rate

		Yes/No
		C0109
Approach based on average tax rate	R0590	

S.25.01.21.05

Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes

		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	-26 283 909,72
LAC DT justified by reversion of deferred tax liabilities	R0650	-26 283 909,72
LAC DT justified by reference to probable future taxable economic profit	R0660	
LAC DT justified by carry back, current year	R0670	
LAC DT justified by carry back, future years	R0680	0,00
Maximum LAC DT	R0690	0,00

MACSF Ré S.A.

S.28.01.01(A,S)

Minimum Capital Requirement - Only life or only non-life insurance or reinsurance activity

S.28.01.01.01

Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations

		MCR components
		C0010
MCRNL Result	R0010	28 873 231,47

S.28.01.01.02

Background information

		Background information	
		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
		C0020	C0030
Medical expense insurance and proportional reinsurance	R0020	0,00	0,00
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030	0,00	0,00
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040	0,00	0,00
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050	0,00	0,00
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060	0,00	0,00
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070	0,00	0,00
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	R0080	0,00	25 972,61
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090	0,00	0,00
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100	0,00	167 648,35
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110	0,00	0,00
Assistance and proportional reinsurance	R0120	0,00	0,00
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130	0,00	0,00
Non-proportional health reinsurance	R0140	0,00	0,00
Non-proportional casualty reinsurance	R0150	102 678 980,92	23 557 311,91
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160	15 618 462,30	4 973 905,48
Non-proportional property reinsurance	R0170	6 166 669,69	7 330 507,52

S.28.01.01.03

Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations

		Result
		C0040
MCRL Result	R0200	2 174 533,27

S.28.01.01.04

Total capital at risk for all life (re)insurance obligations

		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk
		C0050	C0060
Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210	0,00	
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220	0,00	
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230	0,00	
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240	103 549 203,12	
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations	R0250		0,00

S.28.01.01.05

Overall MCR calculation

		Value
		C0070
Linear MCR	R0300	31 047 764,74
SCR	R0310	83 828 824,74
MCR cap	R0320	37 722 971,13
MCR floor	R0330	20 957 206,19
Combined MCR	R0340	31 047 764,74
Absolute floor of the MCR	R0350	3 900 000,00
Minimum Capital Requirement	R0400	31 047 764,74